

**Communes forestières**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## BOIS ENERGIE :

### DES POLITIQUES TERRITORIALES POUR RENFORCER ET STRUCTURER LA FILIERE REGIONALE

## DOSSIER DE PRESSE

Le 26 mai 2015  
Gardanne (13)

*Contact presse :*  
**Isabelle Desmartin / 04 42 65 78 14**  
[isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)  
et 06 73 90 26 96 *sur place uniquement*

## SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE .....	3
PROGRAMME .....	5
LE BOIS ENERGIE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – ETAT D'AVANCEMENT .....	6
CARTE – LES CHAUFFERIES DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES EN PACA (ETAT D'AVANCEMENT).....	9
CARTE – CONSOMMATION DES CHAUFFERIES BOIS ENERGIE DANS LES CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE (CFT).....	10
CARTE – ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAUX (PAT) .....	11
LE BOIS ENERGIE EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – DEFINIR UNE STRATEGIE TERRITORIALE BOIS ENERGIE ..	12
EXEMPLE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE UBAYE – PAYS DE SEYNE .....	14
ARTICULATION DES POLITIQUES BOIS ENERGIE TERRITORIALES AVEC LES DEMARCHES DE PAT-CFT.....	16
EXEMPLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC .....	18
LA MISSION REGIONALE BOIS ENERGIE .....	21
LES COMMUNES FORESTIERES, LE RESEAU QUI REPRESENTE ET ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS FORET BOIS.....	23
CARTE - LES COMMUNES FORESTIERES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ADHERENTES EN 2014.....	25

## ANNEXES

LE BOIS ENERGIE, VOTRE SOLUTION CHAUFFAGE ECONOMIQUE ET RENOUVELABLE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### BOIS ENERGIE : DES POLITIQUES TERRITORIALES POUR RENFORCER ET STRUCTURER LA FILIERE REGIONALE

*Dans le cadre de la transition énergétique, la France s'est engagée à soutenir l'essor des énergies renouvelables, et notamment celle issue de la biomasse forestière. A travers des programmes financiers spécifiques, l'Etat et ses partenaires (Région, Europe) cherchent actuellement à favoriser l'adoption par les territoires et les acteurs de la filière de politiques globales de développement du bois énergie. Face à une demande croissante en bois, de telles politiques sont un enjeu majeur de structuration des filières locales. Elles seront au cœur de la 5ème Rencontre régionale bois énergie, organisée le 26 mai prochain à Gardanne par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de la Mission Régionale Bois Énergie.*

Au cours des dix dernières années, plus de 260 chaufferies automatiques au bois déchiqueté ont vu le jour en Provence-Alpes-Côte d'Azur, consommant plus de 80 000 tonnes de combustible bois en circuit court. Mises en œuvre par les collectivités locales, ces chaufferies et leurs réseaux de chaleur contribuent à la fois à la diversification des sources d'énergie, à la valorisation de la ressource régionale et au développement d'une économie locale sur les territoires.

L'arrivée de deux centrales biomasse dans la région provoque une croissance considérable et soudaine de la demande en bois. Cela pose la question de l'organisation de l'approvisionnement des infrastructures bois énergie locales, avec le risque de déstabiliser les circuits courts.

Pour faire face à cet enjeu, certains territoires se dotent de politiques globales de développement du bois énergie à leur échelle. Le but est de mettre en place des stratégies permettant de structurer l'approvisionnement en circuit-court, afin d'encourager la mobilisation de bois des forêts locales et de développer les infrastructures nécessaires pour leur exploitation et utilisation –chaufferies et plateformes de stockage-. Il s'agit, pour les territoires, de maintenir et développer une économie durable et locale du bois.

Ces initiatives trouvent un soutien auprès des institutions qui ont instauré de nouveaux programmes financiers.

La **5ème Rencontre régionale bois énergie** est l'opportunité d'échanger sur ces stratégies à mettre en place pour renforcer la filière bois énergie. Organisée par les Communes forestières, associées à leurs partenaires de la Mission Régionale Bois Energie (ADEME, Etat, Région, Départements), elle a lieu

**Le 26 mai 2015 à Gardanne (Bouches du Rhône)**  
de 9h30 à 16h00

Après un état des lieux du développement du bois énergie et des politiques territoriales actuelles, des outils et des témoignages seront présentés pour répondre aux questions des élus et acteurs des territoires.

*Partenaires présents : M. Michel GRAMBERT, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mme Annick DELHAYE, Vice-présidente du Conseil Régional déléguée à l'Ecologie et au Développement soutenable, M. Thierry LAFFONT, Directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, et M. François GOUSSE Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.*

*Le réseau des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.*

*Il anime notamment la Mission Régionale Bois Energie, financée par l'ADEME, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Départements, avec pour mission le développement et la structuration de la filière bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voir le site internet <http://www.ofme.org/bois-energie>*

Contact :

**Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13120 GARDANNE

**Contact presse : Isabelle DESMARTIN** / Tél. 04 42 65 78 14 / Fax 04 42 51 03 88 /

[isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)

## 5<sup>ème</sup> Rencontre Bois Énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Elaborer une politique bois énergie territoriale

26 Mai 2015, salle Marc Egloff - Ecomusée de la forêt à Gardanne

9h00 - 9h30 • Accueil des participants

9h30 - 10h00 • Ouverture de la journée

- ▶ Michel GRAMBERT - Président des Communes forestières Provence- Alpes-Côte d'Azur
- ▶ Annick DELHAYE - Vice-présidente de la Région déléguée à l'Ecologie et au Développement soutenable
- ▶ Michel GIORIA - Directeur adjoint régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ▶ François GOUSSE - Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

10h00 - 10h30 • Etat d'avancement du bois énergie

- ▶ Développement du débouché et de l'approvisionnement

Intervenant : Communes forestières

10h30 - 11h30 • Définir une stratégie territoriale de développement du bois énergie

Echanges - Débats

- ▶ Pourquoi développer une politique territoriale globale bois énergie et sur quel périmètre ?
- ▶ Importance de la définition des objectifs du territoire et de l'engagement des élus à chaque étape de la stratégie de développement
- ▶ Identification du potentiel de développement du bois énergie

Intervenants : Communes forestières - Charte forestière Ubaye Pays de Seyne - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

11h30-12h30 • Articuler avec les démarches énergétiques et forestières territoriales

Echanges - Débats

- ▶ Intégration du bois énergie dans les projets énergétiques des territoires
- ▶ Articulation avec les Chartes forestières de territoire et les Plans d'approvisionnement territoriaux

Intervenants : ADEME - Communes forestières

12h30-14h00 • Déjeuner

14h00 - 15h00 • Mettre en œuvre sa stratégie de développement - Ingénierie

Echanges - Débats

- ▶ Animation territoriale pour l'émergence de nouvelles chaufferies
- ▶ Structuration de l'approvisionnement des chaufferies
- ▶ Complémentarité bois énergie / bois d'oeuvre

Intervenants : Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes - Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc

15h00-16h00 • Les outils techniques et financiers d'accompagnement

- ▶ Appels à projets et Programmes financiers européens

Intervenants : ADEME - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

16h00 • Clôture de la journée par Michel Grambert

# Etat d'avancement du bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

## 1. Le développement du débouché en Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 1.1. Consommation actuelle des chaufferies

- **260** chaufferies en fonctionnement, qui consomment près de **83 655** tonnes/an de plaquettes forestières
- **40** chaufferies en cours d'installation qui consommeront l'équivalent de **15 850** tonnes/an de plaquettes
- **81** projets en cours d'étude avec une consommation probable supplémentaire équivalente à **49 100** tonnes/an de plaquettes

### 1.2. Consommation des chaufferies à venir

Après 10 ans d'animation, la Mission Régionale Bois Energie s'est fixée de nouveaux objectifs pour 2020 :

- Valoriser 100 000 tonnes de bois forestier en circuit-court
- Garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en circuit court
- Installer 250 chaufferies supplémentaires
- Assurer une conception de qualité des installations

### 1.3. Autres débouchés

Trituration

Environ **280 000 tonnes / an** (source : Enquête annuelle de branche 2013- DRAAF PACA)

Projets de Cogénération

- Projet E-on : **83 200 tonnes/an** de plaquettes forestières à partir des forêts de Provence Alpes Côte d'Azur (source : Comité Régional biomasse février 2015)
- Projet Inova : **140 000 tonnes/an** à partir des forêts régionales (source : Comité Régional biomasse février 2015)

Afin de pouvoir alimenter tous ces projets la ressource forestière nécessaire est estimée :

**652 000 tonnes /an**

**Actuellement consommés : 364 000 tonnes /ans**

## 2. La ressource forestière

- Surface forestière régionale : **1,5 M ha** de forêt
- Accroissement naturel : **2.8 M de m<sup>3</sup>/an**
- Gisement considéré comme réellement mobilisable : **825 000 tonnes/an**  
(source étude nationale Ademe-maap)

En comparant la consommation actuelle et à venir avec la ressource théoriquement disponible, il apparaît que la forêt régionale pourrait répondre à l'ensemble des besoins régionaux.

Cependant, ce constat ne prend pas en compte les conditions et coûts d'exploitation. En effet, le coût de mobilisation d'une grande partie de la ressource est supérieur aux prix du marché.

Ainsi, le risque est qu'une partie de la ressource ne soit pas mobilisée et que la ressource facilement exploitable fasse l'objet d'une pression forte. Cette pression peut conduire à la surexploitation de ces forêts et une concurrence dans les usages actuels comme l'alimentation des filières territoriales.

### 2.1. Le prix du marché bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la saison de chauffe 2013-2014, le prix moyen en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 3 centimes TTC/kWh. Le prix moyen du bois énergie pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de 2.73 centimes TTC/kWh ces 12 dernières saisons de chauffe.

Cette moyenne cache des disparités. On peut noter une augmentation du prix à partir de la saison de chauffe 2011-2012.

Même avec cette augmentation, le prix du combustible reste inférieur au prix moyen des autres combustibles :

- Fuel : environ 7 cts TTC/kWh
- Gaz : environ 5 cts TTC/kWh

L'investissement dans les chaufferies bois énergie est cependant plus important que sur les autres énergies, ce qui constitue un frein à son développement.

## 3. Les plateformes

- **23** plateformes transforment du produit forestier en région, dont **10** investissements publics (43 %) et **1** gérée par une collectivité
- **16** Hangars avec une capacité de stockage en une rotation de **10 000 tonnes**

Afin de structurer l'approvisionnement en bois énergie, les territoires investissent dans la mise en place de plateforme. Cependant, elles restent peu impliquées dans la gestion directe des plateformes. En effet, dans la majorité des cas, les plateformes sont mises à disposition des entreprises privées et les collectivités gardent peu de maîtrise dans leur gestion.

## 4. Les démarches territoriales

### 4.1. Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

Les territoires peuvent se doter d'un Plan d'Approvisionnement Territorial. Cet outil permet de planifier et de structurer la filière bois local d'un territoire. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 PAT ont été réalisés sur des territoires. Les PAT rassemblent 127 chaufferies en fonctionnement qui consomment 22 010 t de bois énergie.

### 4.2. Charte Forestière Territoriale (CFT)

Les territoires peuvent s'engager dans une Charte Forestière de Territoire. Cette démarche collective avec les acteurs locaux et les élus a pour objectif de développer et mettre en valeur les différentes utilisations locales des forêts et du bois. Aujourd'hui, on compte 17 chartes forestières, elles rassemblent 162 chaufferies en fonctionnement qui consomment 54 575 tonnes.

### 4.3. Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Un TEPCV est un territoire dont les besoins en énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables produites localement. Aujourd'hui, 8 territoires portent cette démarche. On compte 217 chaufferies en fonctionnement sur ces territoires.

### 4.4. Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Un Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité de lutter contre le changement climatique. On compte 42 PCET établis à différentes échelles (régionale, départementale, territoriale, communale).

*Lydia ORFANOU*  
*Chargée de mission bois-énergie*  
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Gardanne, 26/05/2015

## Les chaufferies automatiques à bois au 15 mai 2015



260 en fonctionnement : 104,2 MW ; 82 565 t  
 40 en cours d'installation: 15,1 MW ; 15 850 t  
 81 études en cours : 44,6 MW ; 49 100 t  
 105 notes d'opportunité  
 36 projets

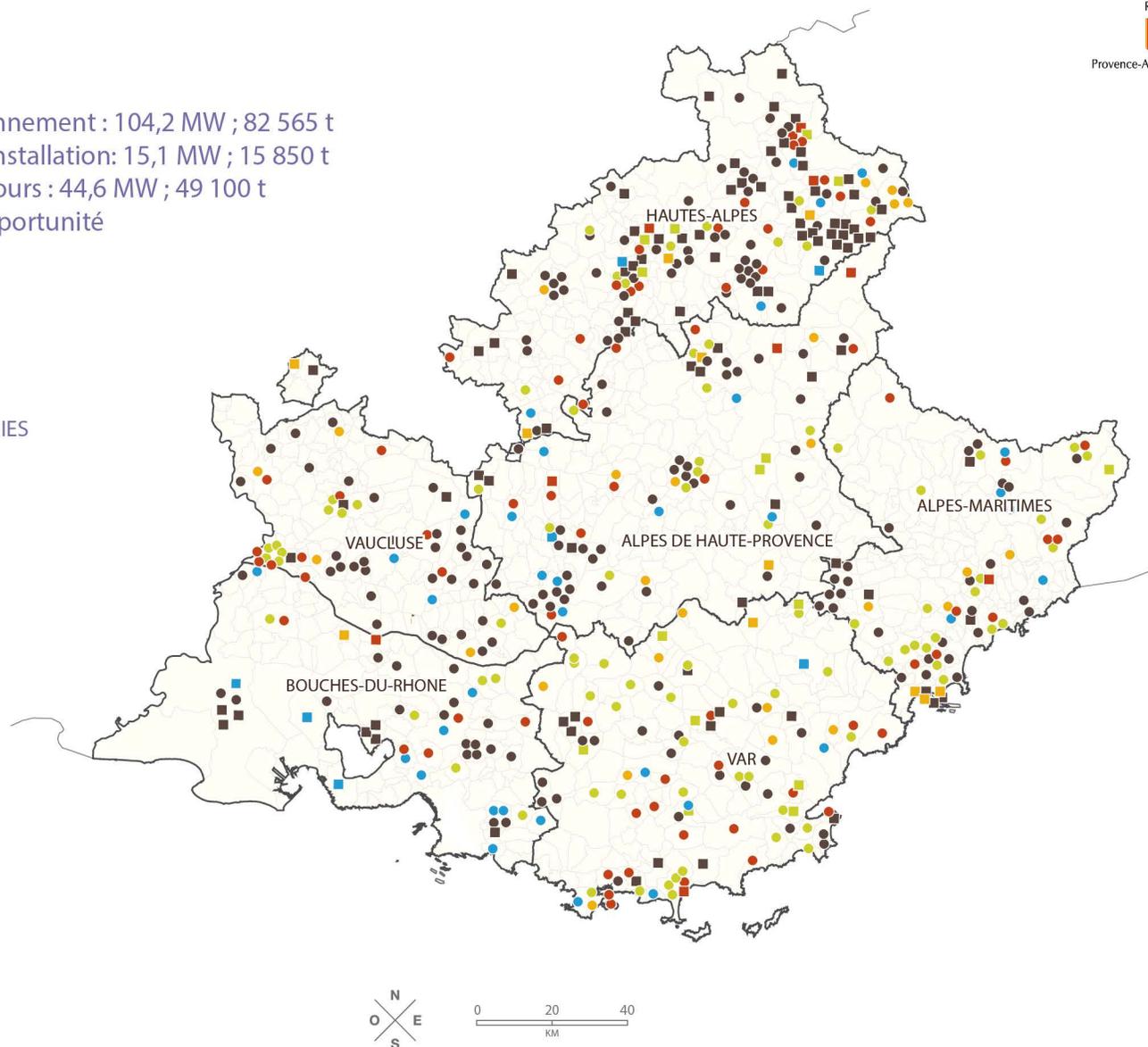
### MAÎTRES D'OUVRAGE DES CHAUFFERIES

- Chaufferies des collectivités
- Chaufferies des entreprises

### ETAT D'AVANCEMENT

- En fonctionnement
- Construction
- Etude de faisabilité
- Note d'opportunité
- Projet

- Limites départementales
- Limites communales



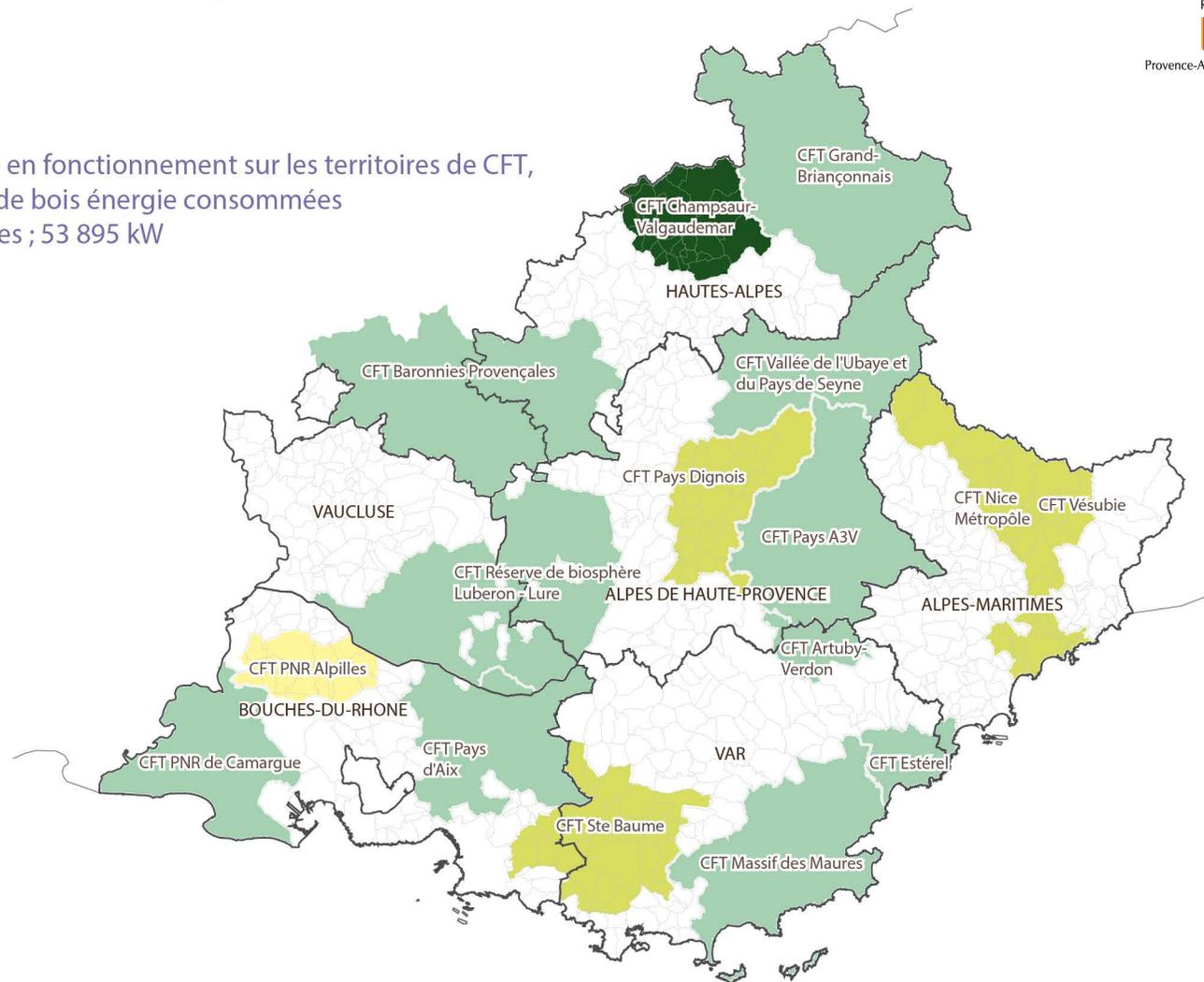
## Consommation des chaufferies bois énergie dans les Chartes Forestières de Territoire (CFT)



162 chaufferies en fonctionnement sur les territoires de CFT,  
54 575 tonnes de bois énergie consommées  
sur ces territoires ; 53 895 kW

### ETAT D'AVANCEMENT DES CFT

- Non reconduite
- Exécution
- En cours d'étude
- En projet



## Etat d'avancement des Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT)



9 PAT en région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
534 820 hectares de forêt  
34 % de la forêt régionale

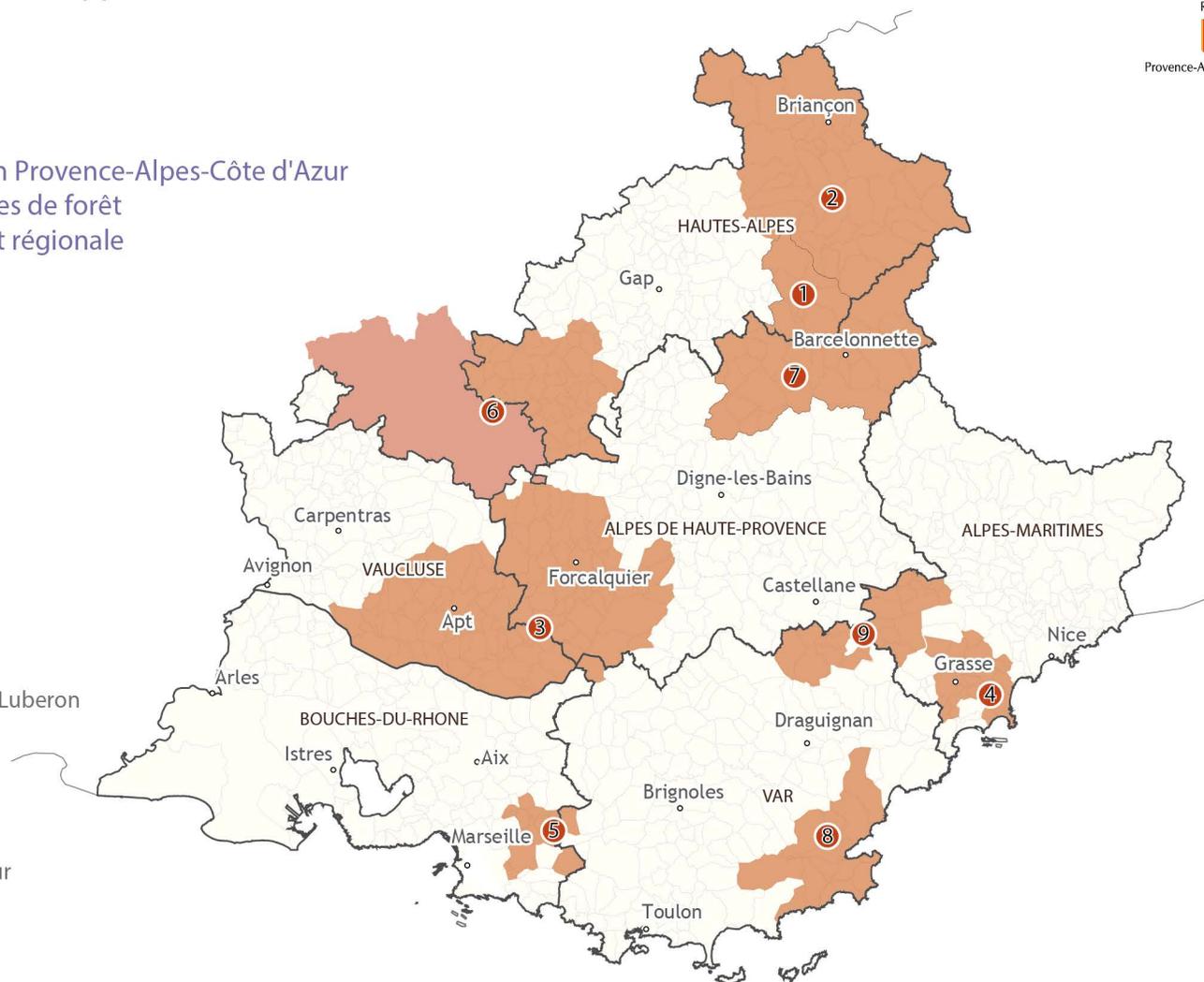
### ETAT D'AVANCEMENT DES PAT

- Finalisé
- Mis en oeuvre
- En projet

### NOM DES PAT

- 1 CC de l'Embrunais
- 2 Pays du Grand Briançonnais
- 3 Pays de Haute Provence et PNR du Luberon
- 4 Pôle Azur Provence et CASA
- 5 Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- 6 SM Barronies Provençales
- 7 CFT Ubaye - Pays de Seyne
- 8 SIVOM Pays des Maures
- 9 CC Artuby Verdon / CC Monts d'Azur

- Villes principales
- Limites départementales



# Définir une stratégie territoriale bois énergie

## Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 1. Enjeux du bois énergie

A travers les Chartes forestières de territoire, les PAT, les PCET... **les territoires s'impliquent progressivement dans le développement du bois énergie**. Jusqu'à récemment, le principal axe stratégique de ces dynamiques était le développement des chaufferies bois énergie. Mais à présent, avec la forte **augmentation de la demande en bois énergie**, les élus prennent conscience de la multitude des enjeux :

- la transition énergétique,
- la valorisation locale des forêts,
- le développement de dynamiques locales,
- la gestion durable des espaces forestiers,
- la sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies.

Cette évolution les conduit à avoir **une stratégie globale de la forêt aux chaufferies** afin de garantir la pérennité des filières territoriales établies.

### 2. Pourquoi une politique territoriale bois énergie ?

Le développement du bois énergie sur les territoires a **différents atouts** :

- Développement local avec le maintien ou la création d'emplois non délocalisables,
- Création d'un débouché pour les forêts locales permettant la dynamisation de la mobilisation des bois et ainsi l'entretien des forêts,
- Réduction des factures énergétiques et des émissions de GES.

Ces atouts sont d'autant plus prenant dans les territoires ruraux où la forêt est souvent plus étendue et sur lesquels le développement de dynamiques économiques non délocalisables est essentiel.

### 3. Quels sont les leviers d'une politique territoriale bois énergie ?

L'objectif des territoires est, en général, d'alimenter leurs chaufferies à partir de leur forêt. Pour ce faire **trois axes de travail doivent être traités et coordonnés** :

- Le développement des chaufferies
- Le développement d'unités de production de plaquettes forestières
- La mobilisation des bois issus des forêts locales.

De plus, pour s'assurer de la cohérence des actions, il est nécessaire de travailler également sur le lien entre ces trois leviers. Les élus doivent **garder le pouvoir de décision** dans la gestion des plateformes et des chaufferies (en tant que maître d'ouvrage) ainsi que dans la destination de leur bois (en tant que propriétaire forestier). La

**contractualisation** forêt/plateforme et plateforme/chaufferie ainsi que les **modes de gestion** des équipements sont les leviers permettant la mise en œuvre de la stratégie du territoire.

#### 4. A quelle échelle élaborer une politique territoriale bois énergie ?

**La pertinence d'une politique bois énergie est également dépendante de son emprise territoriale.** Pour identifier une échelle adéquate de travail, il est conseillé de prendre en compte les dynamiques bois énergie sur le territoire et hors territoire :

- Quelle est la consommation actuelle des chaufferies ?
- Quels sont les projets de chaufferies en cours ?
- Comment sont approvisionnées les chaufferies actuellement ?
- Quelle est la ressource en bois énergie disponible ?
- Quels sont les dynamiques des territoires contigus en termes de bois énergie ?
- Les territoires contigus ont-ils les mêmes enjeux et besoins ?

En fonction de ces éléments, la politique territoriale pourra être fixée à l'échelle d'une ou de plusieurs intercommunalités. Le regroupement d'intercommunalités peut être envisagé afin de mener une intervention cohérente sur un large territoire ayant les mêmes enjeux.

#### 5. Comment élaborer une politique territoriale bois énergie ?

L'élaboration d'une politique bois énergie repose sur un **diagnostic du territoire**. Il est nécessaire pour établir une stratégie d'avoir des éléments de connaissance tels que la consommation du territoire, la ressource disponible et les entreprises actuellement installées. Ce diagnostic peut être mené dans différentes démarches : Chartes forestières, PCET, PAT, TEPCV...

A partir de ce diagnostic, les élus doivent **fixer des objectifs** de développement. Ces objectifs peuvent faire **l'objet d'une délibération** afin de les encre dans la politique du territoire.

**Un plan d'actions** est ensuite établi de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire (le territoire, les propriétaires forestiers, les maîtres d'ouvrage de chaufferie, les fournisseurs bois énergie...).

Enfin, les élus **valident ce plan d'actions**. Le plan d'actions sera mis en œuvre dans le cadre de la démarche choisie.

#### 6. Un portage politique incontournable

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement **doivent être portées par les élus du territoire**. Cette mobilisation apporte aux animateurs la légitimité dans leurs actions ce qui donne au projet de meilleures chances de réussite.

**Olivero Caroline**

Coordnatrice de la Mission Régionale Bois Energie  
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Gardanne, 26/05/2015

# Définir une stratégie territoriale bois énergie

## Charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne

### 1. Le territoire de l'Ubaye – Pays de Seyne

Le territoire de l'Ubaye – Pays de Seyne regroupe les Communautés de communes de la Vallée de l'Ubaye, du Pays de Seyne et d'Ubaye – Serre-Ponçon. Il est composé de 24 communes et d'environ 11 000 habitants. La surface boisée représente 39% de l'ensemble du territoire (51 000 ha de surface boisée dont 37 000 ha de forêt de production).

### 2. La filière bois en 2011 et en 2015

Depuis 2011 :

- 9 nouvelles chaufferies ont été mises en fonctionnement depuis 2011,
- La consommation en bois local a été multipliée par quatre.

2011	2015
<b>4</b> exploitants forestiers	<b>5</b> exploitants forestiers
<b>3</b> petites scieries + <b>2</b> en projet	<b>4</b> petites scieries
<b>1</b> scieur mobile	<b>1</b> scieur mobile
<b>1 quarantaine</b> d'entreprises	<b>1 quarantaine</b> d'entreprises
<b>6</b> chaufferies bois en fonctionnement, 15 projets	<b>15</b> chaufferies bois en fonctionnement, 5 projets
<b>800 T/an</b> consommées (localement)	<b>3 000 T/an</b> consommées (localement)
<b>3 000 T/an</b> en projet	<b>200 à 500 T/an</b> en projet

### 3. Définition de la stratégie du territoire

Deux outils ont été employés par la charte forestière afin de définir sa stratégie de développement :

- Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) permettant de réaliser un diagnostic et d'identifier les enjeux
- La Charte Forestière de territoire retranscrivant les orientations stratégiques en plan d'actions

### 3.1. Etat des lieux pour identifier les dynamiques et enjeux du territoire

Le Plan d'Approvisionnement Territorial et le diagnostic de la Charte Forestière ont permis de constater :

- a. Une hausse importante des besoins
- b. Une capacité de stockage locale faible
- c. Une ressource en bois présente

Ils ont permis d'identifier les dynamiques et enjeux du territoire vis-à-vis de la ressource et de sa valorisation.

### 3.2. Orientations stratégiques

A partir du diagnostic et de leurs politiques de développement, les élus ont fixés des orientations stratégiques de développement du bois énergie en circuit-court. Ces orientations ont été fixées et font l'objet de délibérations par les trois Communautés de communes. Cette stratégie bois énergie s'articule autour de 2 axes :

#### 1. Développer la demande en bois énergie

- étudier la solution bois énergie lors de tout nouveau projet : réalisation systématique d'une note d'opportunité / cadrage et veille des projets ;
- promotion du bois énergie comme solution de chauffage auprès de tous les acteurs ;
- favoriser l'offre locale lors de la contractualisation pour l'approvisionnement des chaufferies ;
- vente de chaleur pour permettre une meilleure maîtrise de l'origine du combustible ;
- étude de la consommation locale en granulé bois et perspectives de développement.

#### 2. Structurer l'offre locale en bois énergie

- adapter les modes de ventes des bois communaux pour alimenter en bois local les plateformes ;
- réaliser des équipements nécessaires à la transformation et au stockage du combustible, (réserve du foncière notamment) ;
- participer à la gestion de la ou des futures plateformes (gage de garantie, sur la durée, de la mise en œuvre de la stratégie bois-énergie du territoire) ;
- contrats d'approvisionnement en bois rond pour les plateformes : visibilité sur l'origine des bois utilisés, entretien des forêts du territoire et développement économique local.

#### 4. Mise en œuvre de la stratégie

L'Objectif prioritaire est d'assurer l'approvisionnement en bois local des chaufferies. Pour cela aujourd'hui le territoire a obtenu une connaissance des états d'assiette. En parallèle il est en réflexion sur la vente du bois en passant par le regroupement de la propriété publique et privée. Il est aussi examiné le choix de proposer des contrats d'approvisionnement.

**Tron Eloïse**

Animatrice de la Charte forestière de territoire  
Ubaye - Pays de Pays de Seyne  
Gardanne, 26/05/2015

# Articulation des politiques bois énergie territoriales avec les démarches de PAT-CFT

## Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 1. Articulation des stratégies bois énergie avec les Plans d'Approvisionnement Territoriaux

En 2015, on compte **9 Plans d'approvisionnement territoriaux (PAT)** rendus aux territoires. Ces plans couvrent 534 820 hectares de forêt (34 % de la forêt régionale). Ils permettent de :

- Réaliser d'un diagnostic de la filière bois local
- Définir d'un plan d'action en fonction des conclusions du diagnostic
- Mettre en œuvre des actions en ciblant sur des zones prioritaires

Le PAT est un outil technique qui apporte les **éléments nécessaires à l'orientation, à la construction et à la mise en œuvre de la politique bois énergie territoriale**. Historiquement, cet outil a été développé afin de structurer une filière bois énergie à l'échelle des territoires.

Aujourd'hui, l'analyse du PAT est élargie à la valorisation du bois d'œuvre. De cette manière la hiérarchisation des usages est prise en compte.

De manière plus précise, le PAT permet de :

- Connaître la ressource :
  - o Localisation de la ressource
  - o Volumes mobilisables en fonction de la qualité des bois (BE-BO)?
  - o Coûts d'exploitation de cette ressource
  - o Identification des freins à la mobilisation
- Identifier la demande en bois énergie :
  - o Consommation actuelle en bois énergie sur le territoire
  - o Evolution de cette consommation
  - o Organisation actuelle de l'approvisionnement et prix du combustible
  - o Lacunes éventuelles en termes d'équipements d'approvisionnement pour satisfaire la demande actuelle et à venir.
- Faire un parallèle entre ressources forestières disponibles et demande sur le territoire
  - o Le territoire est-il en mesure d'assurer l'approvisionnement des chaufferies actuelles et à venir ?
  - o Quels sont les coûts du combustible rendu chaufferie à partir des forêts du territoire ?

Le Plan d'approvisionnement n'a pas de sens, **sans la mobilisation des élus autour de**

**l'état des lieux et de l'identification des enjeux du territoire.** Cet outil technique doit être un maillon de la politique territoriale. Il s'insère dans les démarches existantes en apportant des connaissances incontournables.

Ainsi, le plus souvent les Plans d'approvisionnement territoriaux sont intégrés dans les démarches de Charte Forestière de territoire ou les Plans Climat Energie Territoriaux.

## **2. Articulation des politiques bois énergie avec les Chartes forestières de territoire**

Les Chartes forestières de territoire ont pour objectif d'adopter une politique concertée de gestion durable des forêts prenant en compte la multifonctionnalité des forêts. Aujourd'hui 11 chartes sur 17 sont dotées d'une politique de développement du bois énergie. Cette politique est basée sur la création d'un débouché en circuit-court pour les forêts locales.

Une évaluation des Chartes forestières de territoire a été réalisée par les Communes forestières dans le cadre de l'animation du réseau des politiques territoriales. Cette évaluation menée sur la période 2010-2012 et les 10 chartes actives à ce moment-là a permis d'identifier l'impact des Chartes forestières sur leur territoire. Concernant la thématique du bois énergie, les dynamiques suivantes ont été identifiées sur les territoires de Charte :

- 104 chaufferies bois étaient en fonctionnement sur les territoires évalués, 27 étaient en cours de construction
- 10 chaufferies bois sont mises en fonctionnement par an sur les CFT
- 2 500 000 € ont été investis sur les territoires de CFT pour le développement du bois énergie
- Les réseaux de chaleur sont près de 2 fois plus nombreux sur les territoires de Charte
- Les Chartes produisent trois fois plus d'énergie bois par habitant que les territoires hors-charte.

Pour avoir une idée plus précise du type d'actions mises en œuvre dans le cadre des chartes forestières, les actions du Pays Asse Verdon Vaire Var (A3V) et celles de la Charte forestière des Baronnies sont présentées.

Concernant le bois énergie, le Pays A3V a pour objectif de structurer la filière locale bois énergie et coordonner l'action locale avec celle de territoires voisins. Dans ce but, il mène les actions suivantes :

- Promouvoir le bois comme matériau d'énergie
- Assurer un relais opérationnel à la MRBE et intervenir en amont des projets
- Cibler les projets potentiels et coordonner la réflexion avec les démarches du Pays
- Quantifier la capacité d'approvisionnement du Pays en plaquettes forestières

L'objectif du PNR des Baronnies est similaire à celui du Pays A3V, cependant le territoire intègre la notion « d'une meilleure valorisation de la production locale ». Ainsi les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Mise en place d'outils de gestion pour intégrer le débouché bois énergie dans les aménagements et développer les plans de gestion en forêt privée
- Organisation de la production de plaquettes forestières
- Appui au développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois.

**Olivero Caroline**

Coordinatrice Mission Régionale Bois Energie  
Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Gardanne, 26/05/2015



# Mettre en œuvre sa stratégie de développement

## Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc

### 1. Le territoire de la Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc

La communauté de communes est localisée au sud du Massif central, au cœur du PNR du Haut-Languedoc sur deux départements (Hérault et Tarn) et deux régions (Languedoc-Roussillon). Son projet de territoire est basé sur le développement économique et durable à partir des ressources naturelles, dont les forêts qui représentent 2/3 du territoire.

### 2. Un territoire à l'interface des zones de production et de consommation du bois

Le territoire est localisé à l'interface des zones de production forestière, au pied du massif central, et des zones de consommation avec la proximité des zones urbaines et notamment de la Métropole de Montpellier. Le territoire rassemble à la fois des bois de qualité bois d'œuvre et du bois énergie/d'industrie. En 2003, il n'y avait pas de chaufferies sur le territoire, depuis 7 ont été installées.

### 3. Stratégie du territoire

Pour définir sa stratégie la communauté de communes s'est basée sur un diagnostic du territoire établi à partir d'une étude ressource, d'un schéma de desserte, d'un plan de développement de massif, d'une étude DFCl et du diagnostic de la Charte forestière de territoire.

La politique définie par le territoire est élargie à la valorisation des forêts en circuit-court. Elle comporte un volet bois énergie basé sur :

- Développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur
- Mise en place d'une plateforme bois énergie (plaquettes forestières)
- Développement d'une unité bois bûche

Cette politique a été précisée et inscrite dans le cadre du pôle d'Excellence Rurale (PER) « Forest » avec pour axe stratégique le développer la filière bois et l'emploi durable :

- Se doter d'un équipement structurant à l'échelle du massif pour améliorer l'approvisionnement et la mise en marché des bois
- Contribuer à l'émergence rapide d'une filière « bois énergie »

Elle est portée par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc dans le cadre de la Charte forestière de territoire et la Communauté de communes.

## 4. Actions mises en œuvre

### Installation de chaufferies et de réseaux de chaleur

Les élus ont souhaité avoir une démarche proactive dans le développement des chaufferies bois énergie. Aujourd'hui on compte 7 chaufferies en fonctionnement dont 2 réseaux de chaleur. Elles consomment 1000 tonnes de bois.

### Création d'un pôle bois

Afin de structurer et sécuriser l'approvisionnement du territoire, les élus ont souhaité s'engager dans la structuration d'un pôle bois à partir de la création d'une plateforme de valorisation, de commercialisation et de transformation du bois.

L'objectif de pôle bois est de rassembler dans un lieu unique des initiatives bois énergie et bois d'œuvre afin de respecter la hiérarchisation des usages.

La communauté de communes a investi dans la création de ce pôle bois. Aujourd'hui, l'unité de production de plaquettes forestières est en fonctionnement, elle produit 6 000 tonnes de plaquettes par an. La plateforme est gérée par FORESTARN (désormais Alliance Forêt Bois) qui dispose d'un contrat de location longue durée du lot « plateforme ». Afin de sécuriser son approvisionnement en bois, un engagement sur l'approvisionnement « public-privé » en bois feuillus a été conventionné avec l'ONF, les Communes forestières et FORESTARN (Coopérative forestière).

Depuis 2013, une entreprise s'est implantée sur la plateforme pour commercialiser le bois bûche de bois feuillus en sac.

### Développement du bois d'œuvre

Afin de respecter la hiérarchisation des usages, la communauté de communes a également porté des actions de développement du bois d'œuvre.

Ainsi, elle fait la promotion de la construction en bois local, notamment avec la construction d'un bâtiment d'accueil dans la zone d'activité en bois local.

Par ailleurs, elle a souhaité élargir l'activité du pôle en accueillant une entreprise de 2<sup>ème</sup> transformation dans le cadre du PER. Cette dernière est en cours d'installation. Elle sera en fonctionnement à partir de 2016.

Parallèlement, la Communauté de communes a impulsé la mise en place d'une grappe d'entreprises autour d'un projet de bâtiment modulaire en bois « Vivier Bois Haut-Languedoc ». La marque est désormais commercialisable sous le nom « Arbox ».

## 5. Retour d'expérience et perspective de développement

La mise en place de la plateforme a eu trois effets positifs :

- Augmentation de la mobilisation du bois d'œuvre
- Meilleure valorisation commerciale des produits grâce au tri des bois
- Augmentation de la mobilisation des bois

Le territoire en phase de développement a candidaté à l'appel à manifestation de l'ADEME « Dynamicbois », avec le PNR du Haut-Languedoc, afin de mettre en place des actions permettant de maîtriser la destination de ses bois.

En outre, la Communauté de communes s'est également investie dans des actions de maîtrise du foncier forestier. Pour ce faire, dès cette année, la Communauté de communes a constitué une réserve financière afin de faire l'acquisition de terrains forestiers privés. Cette maîtrise du foncier permet de gérer des espaces forestiers restés à l'abandon, mobiliser plus de bois, contrôler la destination et le débouché des bois du territoire.

**Cros Francis**

Président

Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc  
Gardanne, 26/05/2015



# MISSION RÉGIONALE BOIS ÉNERGIE



Promouvoir le développement du bois  
comme source d'énergie



## Enjeux et objectifs

Afin de promouvoir et développer l'utilisation du bois comme source d'énergie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) ont créé en mai 1996 la Mission Régionale Bois Energie. Elle est soutenue par les Conseils Départementaux qui ont rejoint progressivement ce partenariat.



### Objectifs

- Accompagner les territoires dans le développement de leur politique territoriale bois énergie
- Informer, sensibiliser les différents acteurs sur le chauffage collectif au bois énergie
- Structurer des filières d'approvisionnement pérennes et capables de livrer un combustible de qualité à des conditions économiques viables
- Favoriser la consommation de plaquettes forestières dans des installations exemplaires
- Assurer la production d'un combustible de qualité

**Ainsi, elle vise ainsi prioritairement le développement de filières bois énergie territoriales produisant et consommant des plaquettes forestières issues des forêts locales.**

### **Coordination régionale**

**Lydia ORFANOU et Caroline OLIVERO**

**Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Pavillon du Roy René / CD 7 / Valabre / 13 120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93 / Fax : 04 42 51 03 88



## Les Communes forestières, un réseau pour représenter et accompagner les communes dans leurs projets forêt bois

Les Communes forestières, porte-parole des collectivités locales, représentent et défendent les intérêts des élus et leurs projets auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt bois.

Informier, former, mais aussi conseiller et assister sont les missions du réseau des Communes forestières. Elles aident les élus dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois.

### **Un réseau au service des communes, structuré aux échelles départementale, régionale et nationale**

Le réseau des Communes forestières vise l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

Plus de 5000 communes sont regroupées au niveau national. 47 associations départementales ou bi-départementales et 11 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau est particulièrement développé. Regroupant plus de 500 communes (sur les 958 que compte la région), il constitue une **force de proposition** vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements **pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.**

Structuré autour de 5 associations départementales et d'une union régionale, employant au total une vingtaine de salariés, il offre une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

### **Les Communes forestières se donnent pour missions de :**

#### **Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts**

- Auprès des pouvoirs publics, Départements, Région, Ministères et administrations
- Participation aux diverses instances traitant de la forêt
- Travail en commun avec les différents partenaires de la filière forêt bois

### **Organiser la mise en place de partenariats**

- Avec l'Office National des Forêts
- Avec les membres de la filière
- Avec les collectivités territoriales (départements et régions)
- Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

### **Aider les maires à exercer leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois.**

- Information / Formation des élus
- Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)
- Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie
- Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC
- Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)
- Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois

Plusieurs des partenariats conduits par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur prennent place dans l'action d'**animation de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne**, co-piloté par les Communes forestières et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voir le site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

> Plus d'information sur le site du réseau des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur : [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

# LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Adhérents aux Communes forestières en 2014



Observatoire régional  
de la forêt méditerranéenne



501 adhérents aux Communes forestières  
64 % de la forêt communale  
51 % des communes (485 communes)  
14 Communautés de communes adhérentes,  
1 Conseil Général et 1 Syndicat intercommunal

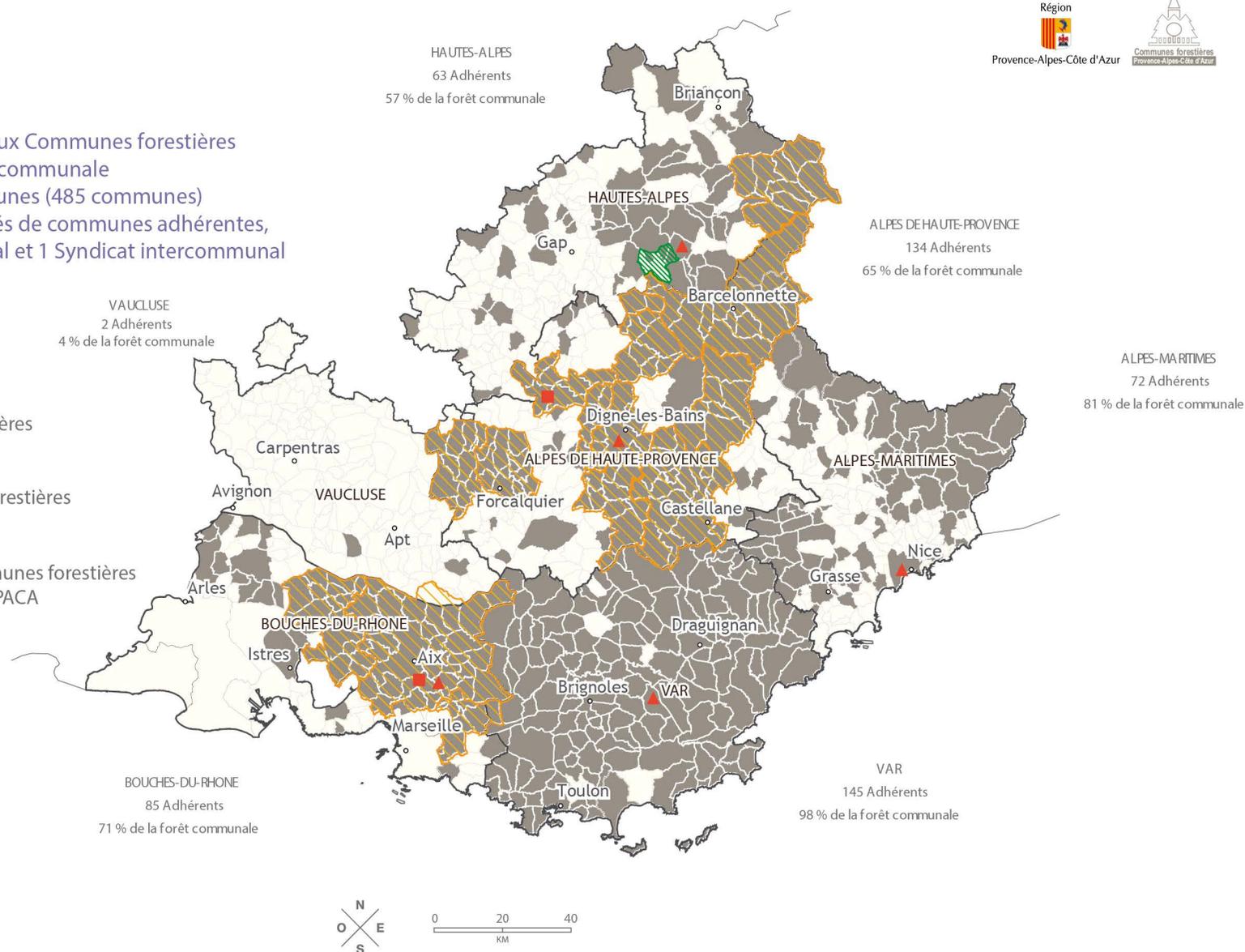
### COMMUNES

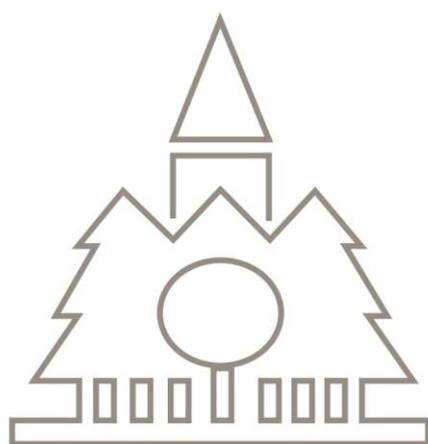
- Adhérentes aux Communes forestières
- ▨ EPCI adhérents
- ▤ Syndicat intercommunal forestier
- Non adhérentes aux Communes forestières

### BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA

- Villes principales
- Limites départementales





# Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, Valabre CD 7, 13120 Gardanne  
Tél. 04 42 65 43 93 / Fax 04 42 51 03 88, [paca@communesforestieres.org](mailto:paca@communesforestieres.org)

[www.ofme.org](http://www.ofme.org)

